

Commission Administrative et Technique
des Services d'Incendie et de Secours

Procès Verbal de la réunion du 9 octobre 2014

Nombre de membres (titulaires ou suppléants) autorisés à voter : 18

Présents :

Titulaires votants

COL VANBERSELAERT - MEDE HERTGEN - CNE QUEVILLON (SNSPP PATS FO) - LTN FAVIER (Avenir Secours) - ADC CAUTERMAN (CGT) - ADJ DEMARTELAERE (CGT) - SCH MEERSCHAUT (SNSPP PATS FO) - CNE BURGGRAVE (UDSPV) - LTN TAILLEZ (UDSPV) - SGT DELEFORTIE (UDSPV) - ADJ DELPORTE (UDSPV) - ADJ EMMERECHE (UDSPV).

Suppléants votants

Aucun.

Nombre de votants : 12

Experts et rapporteurs

COL MOULART - LCL JACQUES - MEDH FONTAINE - LCL MARTIN - LCL MOLIERE - LCL BEAUVENTRE - LCL DESORMEAUX - CDT LIAGRE.

Absents :

CNE FOLENS (SNSPP PATS FO) - LTN CORREA (Avenir Secours) - SCH MIRLAND (CGT) - SAP BERNUS (SNSPP PATS FO) - CAP BURGGRAEVE (UDSPV).

Date et Heure : jeudi 9 octobre 2014 à 17h30.

Lieu de la réunion : Place Rihour, salle CAO.

Secrétaire adjoint de séance : le secrétaire adjoint de séance est le CNE QUEVILLON (SNSPP PATS FO).

Rapporteur de séance : LCL JACQUES.

Le COL VANBERSELAERT préside la séance.

I - Approbation du Procès Verbal de la CATSIS du 19 juin 2014

L'ADC CAUTERMAN (CGT) s'étonne de voir à l'ordre du jour un document qui ne leur a pas été transmis. Il indique que la CGT votera contre tout document dont il n'aura pas eu information préalable dans un délai raisonnable. Il demande aussi que l'envoi soit fait sur papier et par mail et non simplement par mail comme cela a été fait dans un souci de développement durable. Le LCL JACQUES confirme que le souci était de ne pas multiplier des impressions inutiles. L'ADC CAUTERMAN (CGT) répond que les syndicats en feront de toute façon une impression. Le CDT JACQUES explique que certains documents sont transmis tardivement, voire remis sur table, parce qu'ils sont très mouvants et nécessitent des réajustements de dernière minute. Le COL VANBERSELAERT propose un report à la séance de décembre pour permettre un temps de consultation du PV. **Le point est reporté.**

L'ADC CAUTERMAN (CGT) indique qu'il souhaite faire une déclaration liminaire au nom de la CGT. Le COL VANBERSELAERT lui laisse la parole. Le document lu en séance est annexé au présent PV. Le COL VANBERSELAERT souligne que la majorité des points soulevés dans la déclaration de la CGT sont du ressort du CTP et non de la CATSIS. Il ajoute que le CTP prévu le 15 octobre et qui a été annulé sera reprogrammé très rapidement et de toute façon avant les élections du 4 décembre prochain. Il indique enfin que le Président du CTP serait Monsieur RONDELAERE.

II - Modification d'affectation de véhicules spéciaux

Le sujet est rapporté par le CDT JACQUES :

Il est prévu le déplacement du Pôle SSM du CIS Douchy les Mines vers le CIS Denain. A compter du 10 octobre, les véhicules VLI et VSS seront affectés au CIS Denain.

Cette modification permet une optimisation de la couverture opérationnelle par rapport au positionnement des SMUR et VLI sur le secteur.

Ce déplacement est justifié par une amélioration des conditions de remisage des engins par rapport au CIS Douchy et permet une amélioration des conditions de travail des personnels SSM.

Le CIS Denain étant un CIS de classe 5, ce dernier permet également d'assurer plus aisément le piquet d'équipier VLI récemment mis en place.

Le SDIS dispose de 4 VSS :

- G1
 - CIS Gravelines qui assure le soutien sanitaire des SP du G1 (Arrondissement de Dunkerque)
- G3
 - CIS Villeneuve d'Ascq qui assure le soutien sanitaire des SP du G2 et du G3 (Arrondissement de Lille)
- G4
 - CIS Denain qui assure le soutien sanitaire des SP du G4 et du G5 (Arrondissement de Douai – Valenciennes et Cambrai Nord)
 - CIS Avesnes sur Helpe qui assure le soutien sanitaire des SP du G4 et du G5 (Arrondissement d'Avesnes - et Cambrai Sud).

Le SDIS dispose de 7 VLI :

- G1
 - CIS Gravelines
 - CIS Hazebrouck
- G3
 - CIS Villeneuve d'Ascq
- G4
 - CIS Denain
 - CIS Avesnes sur Helpe
- G5
 - CIS Caudry
 - CIS Douai

Ce glissement sera officialisé par la publication d'une note opérationnelle.

Le COL VANBERSELAERT invite le LCL DESORMEAUX, Chef de Groupement 4, à s'exprimer sur ce point. Ce dernier indique qu'il n'a rien de particulier à ajouter. Le COL VANBERSELAERT invite le Médecin-chef HERTGEN à apporter son avis. Ce dernier indique qu'il se tient à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

L'ADC CAUTERMAN (CGT) indique que la CGT recherche une collaboration avec le SSSM mais regrette que des décisions soient prises sans concertation préalable, que des moyens opérationnels soient modifiés sans réflexion et sans considération des personnels qui s'en trouvent privés. Il explique que la situation actuelle à Denain n'est pas satisfaisante alors que le VLI n'y est pas encore affecté. Le COL VANBERSELAERT dit entendre la demande de l'ADC CAUTERMAN concernant les carences en effectifs. Il précise qu'un VLI enregistre environ 6000 sorties par an et que la décision d'instaurer un conducteur VLI est le fruit d'un retour d'expérience de plusieurs années. Il ne veut pas remettre en cause ce choix. Il explique que la fonction d'équipier VLI n'est pas limitée à des personnels SSSM et que le véhicule peut être armé par un SPP, un SPV ou un infirmier en formation. L'ADC CAUTERMAN (CGT) pense que c'est une démarche globale qui doit pousser à revoir l'actuelle classification des CIS. Le COL VANBERSELAERT lui rappelle les contraintes budgétaires qui s'imposent à tous et qui relèvent aussi d'un débat avec les élus. L'ADC DEMARTELAERE (CGT) dit rejoindre les propos de l'ADC CAUTERMAN (CGT) sur le manque d'effectif. L'ADC CAUTERMAN (CGT) pense que certaines notes opérationnelles sont impossibles à appliquer avec les moyens actuels. Le COL VANBERSELAERT fait remarquer que les effectifs sont plus confortables à Denain. Le LCL DESORMEAUX confirme cet état de fait et ajoute que la proposition faite constitue par conséquent une plus-value.

- Le COL VANBERSELAERT propose à la CATSIS d'émettre un avis sur la modification d'affectation du VLI à partir du 10 octobre 2014.

Vote :

Nombre de votants : 12 (COL VANBERSELAERT – MEDE HERTGEN – 2 SNSPP PATS FO – 1 Avenir Secours – 2 CGT - 5 UDSPV).

Pour : 10

Contre : 2 (CGT)

Abstention : 0

La CATSIS émet un avis favorable sur la proposition reprise ci-dessus.

III – Modification du RO

Le sujet est rapporté par le CDT JACQUES et les documents présentés sont annexés au PV.

a. RO – Section 4 « Dispositions propres aux moyens médicaux et para médicaux »

La section 4 relative aux moyens médicaux et para médicaux du SDIS 59 a été réécrite en prenant en compte les modifications opérationnelles relatives aux missions du groupement SSM. Ces modifications portent notamment par plus de détails sur certains articles et sur les missions dévolues et par l'ajout d'un nouvel article relatif au bilan technique santé.

b. Référencement aux annexes de certains articles

c. Ajout au corps du RO d'un préambule

d. Nouvelle numérotation des articles :

- i. La numérotation actuelle du RO n'est pas homogène sur l'ensemble du document. Il est proposé de la revoir et de numéroter les articles sous la forme « Titre Chapitre Section »

L'ADC CAUTERMAN (CGT) ne souhaite pas se prononcer sur un document qui lui a été transmis tardivement. Le LCL JACQUES précise que les modifications proposées ne présentent aucune problématique particulière. Le COL MOULART confirme qu'il n'y a pas de piège.

Le COL VANBERSELAERT propose un report du sujet pour permettre à ceux qui le souhaitent un temps de consultation supplémentaire.

Le point est reporté.

IV – Mise à jour des annexes du RO

Le sujet est rapporté par le CDT JACQUES et les documents présentés sont annexés au PV.

1. Création de deux nouvelles annexes relatives à :

- a. L'affectation des engins concourants au risque classique
b. L'affectation des engins spéciaux par types de missions

Ces nouvelles annexes permettront de disposer d'une référence réglementaire quant à l'armement des CIS du SDIS 59.

Le LCL JACQUES explique que la nouvelle annexe est proposée sous une forme décomposée pour différencier les Groupements. La lecture pourra donc se faire groupement par groupement, CIS par CIS.

2. Modification de l'annexe I-5B relative aux Secteurs de couverture des VLI et VLM

Le LCL JACQUES explique que cette modification est la conséquence directe du changement d'affectation du VLI de Douchy. Il présente à l'écran une courbe isochrone qui vient appuyer son propos.

3. Modifications des annexes du RO I3C-I3D-I3E et I3F1 à F5 : listes DPO –EMOD2 - EMOD3 / CODIS et EMOD4

Le CDT JACQUES explique que les modifications prennent en compte les mouvements de personnels et les changements de grades. Le LTN TAILLEZ (UDSPV) fait référence à la situation d'Anzin. Il explique que le secteur a perdu 2 EMOD4. Le LCL DESORMEAUX confirme cet état de fait mais explique qu'un EMOD4 sera à nouveau disponible bientôt. Le COL VANBERSELAERT se dit conscient des carences sur les Groupements 4 et 5. Il précise que les lauréats de l'examen professionnel de fin d'année seront affectés en priorité sur ces secteurs bien identifiés.

L'ADC DEFAUWE (CGT) souhaite revenir sur la question de l'affectation du VLI. Il dit ne pas vouloir remettre en cause la décision d'un glissement vers Denain dans la mesure où il pense que le choix a été fait de manière éclairé. Il souhaite toutefois alerter sur la cohérence d'une telle décision avec la classification des CIS et sur la question des CIS d'hébergement des moyens spéciaux. Il insiste aussi sur les conséquences en terme de responsabilité puisque celle-ci pèsera sur les chefs d'unités qui sont déjà exposés quotidiennement à des difficultés de réponse opérationnelle du fait d'un manque d'effectif. Il conclut son propos en disant regretter le manque d'analyse de certaines décisions. Le COL VANBERSELAERT dit comprendre la remarque de l'ADC DEFAUWE (CGT) mais rappelle que l'équipier VLI ne doit pas nécessairement être désigné parmi le personnel SSSM. Il se dit conscient des difficultés à trouver des moyens en SPV mais fait remarquer que 60 SP sont

actuellement en instruction et viendront renforcer les rangs. Il ajoute que le SDIS 59 va recruter 34 SP à compter du mois de novembre, ce qui fera un total de 94 recrutements en 2014. Il convient que la situation n'est pas idéale mais insiste sur les efforts faits par le SDIS59 malgré un contexte financier très difficile.

Le CNE QUEVILLON (SNSPP PATS FO) souhaite revenir sur les remarques relatives à la classification des CIS. Il confirme que certains CIS ont de plus en plus de mal à assurer une réponse efficace du fait d'un manque de personnel. Il interpelle aussi le DDSIS sur la suppression de certains FPT3. Il explique que les FPT 3 en CIS peuvent permettre de constituer des FPT de réserve mais que l'armement d'un FPT de réserve au GMAT ne permet pas aujourd'hui d'être réactif en cas de sollicitation opérationnelle exceptionnelle de type "violences urbaines". Le COL VANBERSELAERT pense que la problématique de l'armement n'est pas réelle.

- Le COL VANBERSELAERT propose à la CATSIS d'émettre un avis sur la mise à jour des annexes du RO.

Vote :

Nombre de votants : 12 (COL VANBERSELAERT – MEDE HERTGEN – 2 SNSPP PATS FO – 1 Avenir Secours – 2 CGT - 5 UDSPV).

Pour : 10

Contre : 2 (CGT)

Abstention : 0

La CATSIS émet un avis favorable sur la proposition reprise ci-dessus.

V – Information sur les avancées des mises à jour des conventions avec les SDIS limitrophes

Le sujet est rapporté par le LCL JACQUES.

Le LCL JACQUES indique que, dans le cadre de la collaboration avec le SDIS 02, des secteurs ont été réaffectés entre le SDIS du Nord et le SDIS de l'Aisne. Une proposition écrite d'invitation a été faite pour recevoir une délégation dans le but de faire un point avec eux et entériner ces modifications.

Concernant la collaboration avec le Pas-de-Calais, le LCL JACQUES évoque un travail difficile et une situation bloquée malgré de nombreuses relances. Une date a cependant été arrêtée, très récemment, pour le vendredi 14 novembre prochain. Le Directeur des Groupements Opérations et les chefs de groupement concernés seront associés à ce projet. Il sera question de la convention de défense mutuelle et des possibles mutualisations entre SDIS. Le COL VANBERSELAERT complète les propos du LCL JACQUES et indique que la défense est très inégale et doit être rééquilibrée puisque le SDIS62 effectue environ 200 interventions annuelles pour le SDIS59 alors que le SDIS59 en effectue près de 1000.

VI – Information sur les moyens hydrauliques tuyaux en écheveaux

Le COL MOULART explique qu'une réflexion est en cours sur la doctrine actuelle devenue obsolète du fait d'évolutions nombreuses en matière d'EPI, de techniques de défense, de construction bâtementaires, etc. Il pense que les méthodes d'attaque doivent être revues. C'est en ce sens que se pose la question de l'utilisation des tuyaux en écheveaux, connectés ou non connectés en O, pour une meilleure progression du porte lance. Il explique que des expériences sont menées au sein du SDIS59 et qu'il a assisté récemment à une démonstration au CIS Lille Littré avec un retour plutôt positif. Il insiste sur la poursuite de la phase expérimentale avant la rédaction d'une doctrine départementale et la formation des personnels. Il explique que la démarche a pour vocation de faire évoluer la profession, d'améliorer la mission SP. Il pense que des résultats pertinents pourront être officialisés dans les prochains mois.

L'ADC CAUTERMAN (CGT) se dit favorable au progrès opérationnel mais rappelle le passage obligé des instances pour obtenir l'aval des organisations syndicales. L'ADC DEFAUWE (CGT) précise les propos de l'ADC CAUTERMAN et demande la garantie que tous les agents sont couverts pendant ces expérimentations. Le COL MOULART confirme la bonne prise en charge des agents qui participent à cette étude, dans les CIS participants, à savoir le CIS Lille Littré et le CIS Roubaix. L'ADC DEFAUWE (CGT) s'étonne de la durée de l'expérimentation qui est menée à Littré depuis déjà 3 ans. Le COL VANBERSELAERT se dit surpris de cette donnée. Il propose un retour d'expérience à la prochaine CATSIS.

Le SGT DELEFORTIE (UDSPV) suggère de se rapprocher de la Brigade pour un retour d'expérience. Le COL MOULART prend note de cette suggestion. Il ajoute qu'un déplacement est prévu fin novembre au SDIS80 dans ce but.

Le COL VANBERSELAERT assure les syndicats que les agents participant officiellement à une expérimentation seront toujours couverts par le SDIS59 et que les instances seront toujours consultées. Concernant cette expérimentation, les agents concernés sont ceux des CIS Lille Littré et Roubaix et une décision sera prise en 2015, qu'il y ait mise en œuvre ou non.

L'ADJ DELPORTE (UDSPV) demande au LCL JACQUES une liste des CIS avec les secteurs d'appels rattachés. Le COL VANBERSELAERT rappelle que les CPI (CIS de classe 1) sont compétents pour leur commune uniquement, sauf dérogation. L'ADJ DELPORTE (UDSPV) précise son propos en disant que le RO ne liste pas les CIS de classe 1. Le COL VANBERSELAERT répond que cela est normal puisque cela relève de la compétence du Préfet. Le COL MOULART ajoute que seuls les CIS de classe 2 à 8 répondent aux dispositions du SDACR au sens du délai de 15 minutes. Le COL VANBERSELAERT poursuit en disant que le SDIS a déjà reclassé un certain nombre de CIS. Le COL MOULART indique que les CIS de classe 1 ont toujours eu pour secteurs d'intervention le territoire de la commune et certains secteurs associés dans le cadre d'un prompt secours avec un critère d'éloignement. L'ADJ DELPORTE (UDSPV) dit comprendre la situation mais explique qu'il est difficile dans ce contexte de transmettre un message motivant aux SP des CIS de classe 1. Il souhaite trouver un moyen d'intégrer les CIS de classe 1 dans la couverture opérationnelle du SDIS59. Le COL PENNINCK rappelle qu'ils sont bien intégrés dans les textes, sous l'appellation de "CPI intégrés".

Le SGT DELEPORTIE évoque un problème d'adresse et de déclenchement du CIS Vieux Berquin pour un feu sur la commune de Neuf Berquin. Le LCL MARTIN précise qu'il s'agissait d'un incident très isolé et qui a été pris en compte. Le COL MOULART ajoute qu'il y a eu auto déclenchement d'un CIS, ce qui reste interdit. Le LCL MARTIN rappelle que la garantie d'avoir des moyens incendie à Vieux Berquin n'est pas totale et que l'organisation de la couverture opérationnelle doit en tenir compte.

Le COL VANBERSELAERT rappelle que le SDIS59 effectue près de 165 000 interventions par an et que la réponse apportée est globalement très satisfaisante.

VIII – Questions diverses

L'ADC CAUTERMAN pour la CGT

L'ADC CAUTERMAN dit faire le constat que les échanges révèlent un manque d'engagement des élus pour permettre un service public de qualité. Il regrette que les moyens mis à disposition ne soient pas à la hauteur et informe que la CGT va interpeller les intéressés.

Il indique à nouveau que la CGT se positionnera contre des éléments transmis à la dernière minute et contre toute proposition qui pourra sous-entendre un manque de moyens. Le COL VANBERSELAERT pense que le CA sera mieux à même de recevoir ce genre de remarque.

Le CAP BURGGRAEVE pour l'UDSPV

Le CAP BURGGRAEVE pose la question de la formation des sergents 1 équipe. Le LCL DESORMEAUX répond qu'elles sont prévues au calendrier 2015. Le COL VANBERSELAERT confirme qu'il a été décidé de former un certain nombre de sous-officiers.

L'ADJ DELPORTE fait remarquer que dans les CIS de classe 1a et 1b, les agents sont considérés avec des engins 1 équipe alors qu'il y a des FPT. Le COL VANBERSELAERT lui demande s'il estime le nombre d'adjudants suffisant à Genech. L'ADJ DELPORTE répond par la négative. Le LTN DUHAUT explique que les SP préfèrent faire du prompt secours avec un VRID ou un VSAV parce qu'ils sont plus adaptés. Le COL VANBERSELAERT explique qu'il a été décidé de ne pas acheter de VPI mais des FPT et de les déclasser. L'ADJ DELPORTE pense que la motivation des SP au quotidien passe par des petites améliorations. Il fait le lien avec son précédent propos et demande si on peut profiter de la réécriture du RO pour attribuer aux CIS de classe 1 un secteur officiel dans la couverture du SDIS59. Le COL MOULART propose de les intégrer dans une annexe qui reprendrait tous les secteurs.

Conclusion

Le COL VANBERSELAERT indique qu'une CATSIS sera programmée d'ici la fin d'année, probablement avant la mi-décembre.

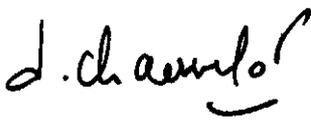
La séance est levée à 18h45.

Le secrétaire adjoint,



CNE QUEVILLON

La secrétaire,



D. CHAUVELOT

Le Président,



COL VANBERSELAERT